

## TRAVAUX SOUMIS A AUTORISATION

### Constructions neuves

Constructions neuves créant une surface de plancher et une emprise au sol	Jusqu'à 1,99m <sup>2</sup>	Aucune
	Entre 2m <sup>2</sup> et 20m <sup>2</sup> et hauteur <= 12m 2m <sup>2</sup> x 40m <sup>2</sup>	Déclaration préalable
	Entre 5m <sup>2</sup> et 20m <sup>2</sup> et hauteur > 12m	Permis de construire
	Plus de 40m <sup>2</sup>	Permis de construire
Constructions ne créant pas de surface de plancher et d'emprise au sol	Moins de 4m de hauteur	Aucune
	Plus de 4m de hauteur	Déclaration préalable

### Travaux sur des constructions existantes

Travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment existant,	Ravalement de façades et toutes modifications de l'aspect extérieur du bâtiment	Déclaration préalable
	Modification des abords	Déclaration préalable
	Travaux d'entretien, réparations ordinaires	Déclaration préalable
	Modifications de toiture (tuiles, vélux, châssis, panneaux photovoltaïques.)	Déclaration préalable
Travaux ayant pour effet de créer une surface de plancher et une emprise au sol	Moins de 20m <sup>2</sup>	Déclaration préalable
	Entre 20m <sup>2</sup> et 40m <sup>2</sup> et surface totale de plancher <= 170m <sup>2</sup>	Déclaration préalable
	Entre 20m <sup>2</sup> et 40m <sup>2</sup> et surface totale de plancher > 170m <sup>2</sup>	Permis déposé par un architecte
Changement de destination d'un bâtiment existant, entre les différentes destinations définies (habitation, hébergement hôtelier, bureaux, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole, entrepôt )	Pas de travaux ou travaux ne modifiant pas les structures porteuses ou la façade	Déclaration préalable
	Travaux modifiant les structures porteuses ou les façades	Permis de construire

### Autres constructions ou installations

Piscines	Inférieure ou égale 10m <sup>2</sup>	Déclaration préalable
	Entre 10 et 100m <sup>2</sup> , non couverte ou avec couverture inférieure à 1,80m	Déclaration préalable
	Supérieure à 100 m <sup>2</sup> ou avec couverture modulable supérieure à 1,8m	Permis de construire
Châssis et serres de production	Hauteur inférieure ou égale à 1,80m	Déclaration préalable
	Hauteur entre 1,80 et 4m et surface inférieure ou égale à 2000m <sup>2</sup>	Déclaration préalable
	Hauteur supérieure à 4 m ou hauteur de plus de 1,8m et surface > à 2000 m <sup>2</sup>	Permis de construire
Éoliennes	Hauteur inférieure à 12m	Déclaration préalable
	Hauteur supérieure 12m	Permis de construire

## Autres constructions ou installations

Installations d'ouvrages de productions d'électricité à partir de l'énergie solaire (photovoltaïques)	Au sol, hauteur <= 1,80m et puissance < 3 kwc	Déclaration préalable
	Au sol, hauteur > 1,80m et puissance < 3 kwc ou <=250 kwc	Déclaration préalable
	Au sol, puissance > 250 kwc	Permis de construire
Antennes paraboliques, climatiseur	Installations durables	Déclaration préalable
Pylônes, poteaux, statues, gros outillage et ouvrages du même type, autres qu'éoliennes	Hauteur inférieure à 12m	Déclaration préalable
	Hauteur supérieure 12m	Déclaration préalable
Terrasses ou plates-formes	De plain pied et sans fondation profonde (>20 cm)	Aucune
Murs (autres que murs de clôtures)	Murs de soutènements	Déclaration préalable
	Hauteur <=2m	Déclaration préalable
	Hauteur > 2m	Déclaration préalable
Clôtures	Toutes clôtures	Déclaration préalable
	Clôtures nécessaires à l'activité agricole	Déclaration préalable

## Constructions temporaires

Toutes installations	Installations pour moins de 3 mois	Déclaration préalable
	Installations pour plus de 3 mois	Permis de construire
Relogement d'urgence victimes d'une catastrophe	Implantation inférieure à 1 an	Aucune
Constructions liées à une manifestation culturelle, touristique et sportives, foires commerciales	Implantation pour la durée de la manifestation dans la limite de 1 an	Permis de construire
	Implantation pour une durée supérieure à 1 an	Permis de construire
Constructions provisoires nécessaires au maintien des activités dans un bâtiment existant et implantées à moins de 300 m d'un chantier	Implantation pour une durée maximum d' 1 an ,	Permis de construire
	Implantation pour une durée supérieure à 1 an	Permis de construire
Constructions directement nécessaires à la conduite des travaux	durée du chantier	Aucune
Installations liées à la commercialisation du bâtiment en cours de construction	durée du chantier	Aucune

## Aménagements

Aires publiques de stationnement (+ dépôts de véhicules garages collectifs de caravanes)	Moins de 10 places	Aucune
	Entre 10 et 49 places	Déclaration préalable
	50 places et plus	Permis d'Aménager
Affouillements, remblaiements	Prévus par un Permis de construire	Déclaration préalable
	Moins de 2m de haut ou moins de 100m <sup>2</sup>	Déclaration préalable
	Plus de 2m de haut ou de profondeur et plus de 100m <sup>2</sup>	Déclaration préalable
	Plus de 2m de haut ou de profondeur et à partir de 2 hectares	Permis d'Aménager
Coupe et abattage d'arbres	Dans les espaces boisés classés	Déclaration préalable

## Aménagements

Lotissement	Division sans création de voies ou d'équipements et d'espaces communs	<b>Déclaration préalable</b>
	Division avec création de voies ou d'équipements et d'espaces communs	<b>Permis d'Aménager</b>
Remembrement, division	Remembrements réalisés par une AFU libre prévoyant la réalisation de voies ou espaces communs	<b>Permis d'Aménager</b>
Création ou agrandissement d'un terrain de camping	Moins de 20 personnes ou de 6 tentes, caravanes ou résidence mobiles	<b>Déclaration préalable</b>
	Plus de 20 personnes ou de 6 tentes, caravanes ou résidence mobiles, Augmentation du nombre de places de 10%, Modification de la végétation	<b>Permis d'Aménager</b>
Installation d'une caravane sur terrain privé	Stationnement sur le terrain de la résidence du propriétaire (moins de 3 mois)	<b>Aucune</b>
	Stationnement sur terrain autre moins de 3 mois	<b>Aucune</b>
	Stationnement sur terrain autre plus de 3 mois consécutifs ou non	<b>Déclaration préalable</b>
	Installation fixe sur un terrain	<b>Permis de construire</b>
Stationnement d'une résidence mobile (bungalow)		<b>Déclaration préalable / Permis de Construire</b>
Parcs résidentiels de loisirs	Création ou agrandissement	<b>Permis d'Aménager</b>
Parcs d'attractions ou aires de jeux et de sport	Motorisé	<b>Permis d'Aménager</b>
	Plus de 2 hectares	<b>Permis d'Aménager</b>
	un golf >25 hectares	<b>Permis d'Aménager</b>